**L’ASPTT PAU BADMINTON ORGANISE**

**Les 6è Plumes Béarnaises**

**LES 18 et 19 decembre 2021**

**REGLEMENT**

**Article 1**

 Toute souscription au tournoi entraîne l’entière acceptation du présent règlement. Tous les participants doivent être en règle avec la FFBad et être en possession de leur licence 2021/2022 le jour du tirage au sort.

Ce tournoi seniors est ouvert aux catégories NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5, R4, N3

Application de l'article 3.2.5.1

***« Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas***

***être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé****. Par exemple, si le joueur*

*le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas*

*inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5).*

*Cas particuliers : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au*

*maximum des joueurs classés :*

*– D7 (cote strictement inférieure à 64) dans le cas de tableaux benjamins ou minimes*

*– D8 (cote strictement inférieure à 32) dans les autres cas.*

*Cet article ne s’applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme*

*championnats. »*

**Article 2**

 Dans l’intérêt du tournoi, et en accord avec le juge arbitre, le comité d’organisation se réserve le droit de modifier tout, ou partie, du présent règlement.

Le tournoi est placé sous l’autorité du Juge-Arbitre, Victorien CHAUCHOY. Ses décisions seront sans appel.

N° d’autorisation : 2102281

**Article 3**

Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBAD.

Une tenue de badminton conforme au règlement FFBad est exigée sur les terrains

Point particulier : si le volant touche les structures :

* à l’engagement : le volant est remis une fois
* au cours de l’échange : le volant est compté faute

**Article 4**

 Les joueurs et joueuses devront présenter leur licence au début de la compétition. L’organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Trois minutes après le 3ème appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

 Les joueurs disposeront de 3 minutes, à partir du premier appel, pour se présenter sur le terrain, tester les volants et s’échauffer.

Tout joueur désirant s’absenter devra obligatoirement en informer la table de marque et le Juge-Arbitre du tournoi.

**Article 5**

 Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. Les volants homologués pour ce tournoi sont :

* RSL TOURNEY 3

**Article 6**

 Le nombre de joueurs maximum sera fixé à 180. Les inscriptions limitées à DEUX tableaux par joueur, seront prises par ordre d’arrivée (cachet de la poste faisant foi) et validées uniquement si accompagnées du règlement (15€ un tableau, 18€ deux tableaux). Les tableaux se dérouleront en poule avec 2 sortants par poule dans la mesure du possible puis par élimination directe.

Le tirage au sort se fera le 11 décembre 2021, aucun remboursement ne sera effectué après cette date en cas de forfait non justifié.

Les tableaux seront réalisés au CPPH et non par classement.

**Samedi simple et mixte. Au cas où un joueur dépasserait les 8 matchs/jour, les phases finales se joueraient le dimanche matin. De ce fait, tous participants au tableau de mixte s’engage à être disponible sur les 2 jours.**

**Dimanche les doubles.**

**Article 7**

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

**Article 8**

Les matchs de poules se feront en auto-arbitrage. Les phases finales seront arbitrées dans la mesure du possible par des officiels. Les finales seront arbitrées par des officiels.

**Article 9**

Le club de l’ASPTT PAU ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de vol pouvant intervenir pendant le tournoi.

**Article 10**

Tout joueur ne se présentant pas à une compétition où il est inscrit et qui ne fournit pas de certificat médical sous 5 jours suivant la compétition, à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton, se verra sanctionné comme prévu par le Guide du Badminton. A savoir 2 mois de suspension pour une première fois et 6 mois en cas de récidive.

